

La Légion d'honneur



(1) La plus haute des distinctions françaises a été créée en 1802 par le premier consul Bonaparte, futur empereur Napoléon Ier. Pour lui, la Légion d'honneur, parfois appelée la « croix des braves », devait « récompenser les militaires mais aussi les civils pour des services et actions nobles ». Cette récompense, dont la devise est « Honneur et patrie », est décernée par le président de la République.

(2) Il existe trois degrés et deux dignités dans la hiérarchie de cette distinction : Chevalier, Officier, Commandeur, puis Grand Officier et Grand' Croix. Parmi les récipiendaires de la plus haute distinction, très rarement attribuée, figurent Louis Pasteur, Gustave Eiffel et Claude Lévi-Strauss. Selon un décret du général de Gaulle, le nombre des « légionnaires vivants » de tous grades, français ou non-français, ne peut pas dépasser 125 000. Les deux-tiers de ces légionnaires sont des militaires, le reste est composé de civils.

(3) Les femmes constituent actuellement 10% seulement de l'ensemble de la Légion d'honneur. Toutefois, le nombre de femmes ayant reçu cette distinction est en forte augmentation depuis ces vingt dernières années.

(4) Certains nominés célèbres ont choisi de ne pas accepter cet honneur, comme George Sand, Guy de Maupassant, Pierre et Marie Curie, Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Albert Camus, Catherine Deneuve et Brigitte Bardot.

Clés pour la France en 80 icônes culturelles, Hachette FLE